

Fiche de données de sécurité

Selon les normes UE 453/2010, UE 2015/830

Modifiée le 11.07.2017

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

1.1 **Identificateur du produit**

MEM Clean-up

1.2 **Utilisations identifiées**

Produit de nettoyage concentré destiné aux membranes de traitement de l'eau avec des installations à osmose inversée.

1.3 **Désignation de l'entreprise, fournisseur**

easymetal GmbH
Resselstraße 12
A-2120 Wolkersdorf
Tél. +43 2245 20 123
Fax: +43 2245 20 123 45
office@easymetal.com

1.4 **Numéros d'urgence**

Italie +39 (0) 2 95250555
Angleterre +44 (0) 191 4898181
France +33 88 736000
Espagne +34 (9) 48822700
Belgique +32 (0) 3 5410016
Autriche +43 (1) 4064343
Centres antipoison locaux

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 **Classification de la substance ou du mélange :**

Classification selon l'ordonnance (CE) n° 1272/2008 : H319, catégorie 2, Provoque une sévère irritation des yeux
Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE : Xi ;R36 : Irrite les yeux

2.2 **Éléments de désignation :**

Marquage selon l'ordonnance (CE) n° 1272/2008 :
Pictogrammes de danger : GHS07
Mot d'avertissement : Attention



Consignes de sécurité :

P102 Tenir hors de portée des enfants
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P305, P351, P338
En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les éventuelles lentilles de contact si possible. Rincer encore.

Composants à risques devant faire l'objet d'une étiquette :

N° CAS : 5949-29-1 Acide citrique monohydraté

2.3 **Autres dangers :**

Résultats des évaluations PBT et vPvB
PBT : non applicable
vPvB : non applicable

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 **Substances :** Non applicable. Ce produit est un mélange

3.2 **Mélanges :** Mélange effectué à partir des substances mentionnées ci-après avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux :

Désignation chimique	N° CAS N° CE	Classification (67/548/CEE)	Ordonnance (CE) n° 1272/2008	Concentration [%]
Acide citrique monohydraté	5949-29-1 201-069-1	Xi; R36	Eye Irrit. 2; H319	>50 - <60
Eau	7732-18-2 231-791-2	Aucune	Aucune	>40 - <50

N° d'enregistrement REACH : 01-2119457026-42-XXXX

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 **Description des mesures de premiers secours**

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, même sous les paupières.
Retirer les éventuelles lentilles de contact. Consulter un ophtalmologue.

Après contact avec la peau

Nettoyer soigneusement les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements souillés.
En cas d'irritations de la peau ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Après inhalation :

Évacuer les personnes concernées de la zone dangereuse. Sortir à l'air frais. Consulter un médecin.

Après ingestion :

Rincer immédiatement la bouche à l'eau et boire ensuite de l'eau. Boire 1 à 2 verres d'eau. Consulter un médecin.

4.2 **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune autre information pertinente disponible.

4.3 **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune autre information pertinente disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

5.1. **Agents d'extinction**

Adaptés : Jet d'eau pulvérisé, mousse (résistante à l'alcool), dioxyde de carbone, poudre, brume pulvérisée (eau).
Adapter les mesures d'extinction aux conditions ambiantes. Le produit en lui-même n'est pas combustible.
Non adaptés : Jet d'eau complet

5.2. **Risques spécifiques émanant du produit**

Dioxydes de carbone (CO, CO₂)

5.3 **Conseils destinés aux pompiers**

Il faut éviter que l'eau d'extinction des pompiers, ou tout autre produit dilué à l'eau, ne pénètre dans les eaux de surface ou les réservoirs d'eau potable. L'eau d'extinction et la terre contaminées doivent être mises au rebut conformément aux directives des autorités.

5.4 **Autres informations**

Aucune information disponible

6. MESURES EN CAS DE REJET NON INTENTIONNEL

6.1 **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne pas inhaler les vapeurs ni les aérosols. Éviter tout contact de la peau avec le produit.

6.2 **Mesures de protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations/l'eau de surface/les nappes phréatiques.

6.3 **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Absorber avec un matériau de liaison (sable, diatomite, liant d'acidité, liant universel, sciure de bois). Rincer les traces à l'eau après le nettoyage.

6.4 **Référence à d'autres sections**

Aucune substance dangereuse n'est libérée.
Informations sur la manipulation sûre, voir section 7.
Informations sur l'équipement de protection individuel voir chapitre 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail.
Éviter la formation d'aérosols.
Le produit n'est pas inflammable.

7.2 **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stocker dans les récipients d'origine. Stocker les récipients hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Température de stockage : +15 - +25°C
Classe de stockage : 12

7.3 **Applications finales spécifiques**

Aucune autre information pertinente disponible.

8. LIMITE ET SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 **Paramètres de contrôle**

aucun

8.2 **Limite et surveillance de l'exposition**

Non requis.

Dispositifs techniques adaptés pour la commande

Non requis.

Mesures de protection individuelle - Equipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage :

Lunettes de protection avec protection latérale en cas de risque de pulvérisation.

Protection de la peau :

Utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques.

Gants :

Il faut sélectionner les gants de protection en fonction des conditions d'utilisation réelles et observer les instructions d'utilisation des fabricants. En cas de dégradations ou de premiers signes d'usure, il faut remplacer immédiatement les gants de protection. Il faut porter des gants de protection homologués.

Le fabricant recommande les matériaux suivants pour les gants :

Gants en caoutchouc en caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile, caoutchouc chloroprène.

Autre protection de la peau :

Non requis.

Protection respiratoire :

Non requis.

Limite et surveillance de l'exposition ambiante

Ne pas rejeter dans l'environnement.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide, incolore

Odeur : inodore

Valeur de pH : non déterminée

Solubilité : entièrement soluble dans l'eau

Point d'ébullition : non déterminé

Risque d'explosion : Non explosif

Auto-inflammabilité : Non auto-inflammable

Point d'inflammation : non déterminé

Propriétés inflammables : non déterminées

Point de congélation : non déterminé

Pression/densité de vapeur : non déterminées

9.2 Autres indications

Aucune autre information pertinente disponible.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Dans le cadre d'une utilisation conforme, aucune réaction dangereuse escomptée.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable chimiquement dans des conditions ambiantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Dans le cadre d'une utilisation conforme, aucune réaction dangereuse escomptée.

10.4 Conditions à éviter

Incompatibilité avec les bases/les solutions alcalines.

10.5 Matières incompatibles

Ne pas mettre en contact avec des matériaux sensibles aux acides (par ex. le marbre).

10.6 Autres produits de décomposition

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11. INFORMATIONS SUR LES EFFETS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune constatation toxicologique sur le mélange.

Toxicité aiguë

Effet corrosif/irritant sur la peau :

Irritation modérée de la peau. La classification se fait sur la base de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.

Lésions/irritations oculaires graves :

Irritation modérée des yeux. La classification se fait sur la base de valeurs limites de concentration spécifiques aux substances.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau :

Le mélange n'est pas classifié. Le mélange ne contient pas de substance classifiée comme sensibilisante.

Carcinogénicité :

Le mélange n'est pas classifié. Le mélange ne contient pas de substance classifiée comme carcinogène.

Toxicité de reproduction :

Le mélange n'est pas classifié. Le mélange ne contient pas de substance classifiée comme toxique pour la reproduction.

Risque d'aspiration :

Non classifié. Le mélange ne contient pas d'hydrocarbures.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée disponible pour le mélange en lui-même.

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations/l'eau de surface/les nappes phréatiques. Éviter les souillures des nappes phréatiques avec la substances.

12.1 **Toxicité** : Aucune information disponible

12.2 **Persistance et biodégradabilité** : Aucune information disponible

12.3 **Potentiel d'accumulation biologique** : Aucune information disponible

12.4 **Mobilité dans le sol** : Aucune information disponible

12.5 **Résultats des évaluations PBT et VPVB** :

Cette substance/ce mélange ne satisfait pas aux critères PBT du règlement REACH, annexe XIII.

Cette substance/ce mélange ne satisfait pas aux critères vPvB du règlement REACH, annexe XIII.

12.6 **Autres effets néfastes** : Aucune information disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Procédure de gestion des déchets

Ne pas éliminer des quantités de produit de plus d'1 litre dans les eaux usées.
Mettre au rebut conformément aux dispositions des autorités.

Emballages souillés

Élimination conformément aux directives officielles.

Emballages nettoyés

Les emballages non contaminés et nettoyés peuvent être recyclés.
Produit nettoyant recommandé : Eau

Code du déchet selon l'ordonnance sur la classification des déchets (AVV)

20 01 30

Mesures préventives spécifiques

Aucune

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Marchandise non dangereuse au sens des directives de transport.

14.1 Numéro ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA non applicable

14.2 Numéro d'expédition et désignation ONU

ADR, RID, ICAO-TI, IMDG, IATA-DGR non applicable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA non applicable

14.4 Groupe de conditionnement

ADR, IMDG, IATA non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

non applicable

14.8 Autres informations

UN « Model Regulation » : -

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Réglementation/législation sur la sécurité, la santé et l'environnement spécifique à la substance ou au mélange

Directives UE

Ordonnance (CE) n° 1005/2009 : non applicable

Ordonnance (CE) n° 850/2004 : non applicable

Ordonnance (CE) n° 649/2012 : non applicable

Ordonnance (CE) n° 648/2004 : Le produit satisfait aux critères définis dans l'ordonnance.

Homologations selon le titre VII de l'ordonnance (CE) n° 1907/2006 : aucune

Directives nationales

Classe de nocivité pour l'eau 1 - peu nocif pour l'eau sous forme solide (classification selon VwVWS, N° de substance 57)

15.2 **Évaluation de la sécurité des substances**

Le mélange n'a pas été soumis à une évaluation de la sécurité.

16. AUTRES INDICATIONS

16.1 **Informations bibliographiques et sources de données**

Ordonnance REACH (CE) n° 1907/2006, (UE) 2015/830

Ordonnance CLP (CE) n° 1272/2008

16.2 **Classification des mélanges et des méthodes d'évaluation utilisées selon l'ordonnance (CE) n° 1272/2008**

Caractéristiques physiques : Évaluation des données de contrôle

Risques pour la santé et l'environnement : Procédé de calcul

16.3 **Énoncé des phrases H et EUH**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Eye Irrit. 2 - Irritation des yeux Catégorie 2

16.4 Les informations reposent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent cependant pas une promesse quant aux propriétés des produits ni un rapport contractuel de droit.

Le produit doit être exclusivement utilisé pour l'objectif d'application mentionné dans la fiche technique d'informations ou dans la directive de traitement. Les lois et dispositions en vigueur doivent être respectées par le destinataire de nos produits selon sa propre responsabilité.

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

IATA-DGR: International Air Transport Association-Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI: International Civil Aviation Organization-Technical Instructions

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

MARPOL: Maritime Pollution Convention

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative